



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 45141

Texte de la question

M. Marc Goua attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur la question du financement du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). Ce fonds permet aux radios associatives locales d'assurer leur mission de communication sociale de proximité par le biais des aides prévues à l'article 80 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication. Ce fonds soutient donc l'existence de radios associatives non commerciales. Les crédits budgétaires destinés à ce fonds stagnent depuis 2010 alors que le nombre de radios bénéficiaires augmente. Les radios bénéficiaires de ce fonds connaissent ainsi une baisse de leurs subventions et craignent qu'un éventuel gel budgétaire de 6 % des crédits pour 2014 affecte leurs missions au service de la liberté d'expression. Aussi, il demande au ministre quel montant le Gouvernement entend consacrer au financement du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) pour l'année 2014.

Texte de la réponse

Le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) est essentiel au dynamisme des radios associatives qui animent le débat citoyen et tissent le lien social sur l'ensemble des territoires. C'est pourquoi la réserve de précaution qui portait sur le budget 2013 a été intégralement levée à la fin de l'année. Quant au niveau du Fonds en 2014, il sera de 28,8 M€ - soit un recul de 0,7 % - ce qui témoigne, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, d'une volonté du Gouvernement de ne pas dégrader ce soutien crucial aux radios associatives.

Données clés

Auteur : [M. Marc Goua](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45141

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12783

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1558